



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise à jour de la liste des espèces qui peuvent être chassées

Question écrite n° 19883

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la mise à jour de la liste des espèces qui peuvent être chassées. La France est le pays où l'on chasse le plus grand nombre d'espèces. Or, d'après les données de l'Office national de chasse et de la faune sauvage et de l'Union internationale pour la conservation de la nature, deux tiers des 91 espèces chassables en France présentent des populations en mauvais état de conservation. Mme la députée a par ailleurs été alertée par certaines associations qui estiment qu'environ 25 espèces d'oiseaux en mauvais état de conservation seraient toujours chassées en France, ce serait le cas par exemple de la tourterelle des bois. Par conséquent, elle l'interroge afin de savoir si la mise à jour de la liste des espèces qui peuvent être chassées est actuellement à l'étude au ministère afin de préserver au mieux la biodiversité.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Valetta Ardisson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19883

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4934

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)